

# Le projet TERRA 2 est abandonné !

Stop TERRA 2 lutte contre le projet TERRA 2 depuis 2018 et c'est une deuxième victoire qui semble se profiler pour le collectif et ses soutiens. Le 17 février 2022, le juge des référés ordonnait la suspension de l'arrêté préfectoral concernant les espèces protégées. Le 18 mars 2022, deux articles de presse annoncent l'abandon de TERRA 2<sup>12</sup>.

Pourtant, le 10 février 2022 encore, Mme Delga et MM. Ramond, Portes, Dumoulin, Méric, Joviado et Bernardin défendaient le projet TERRA 2 d'une seule voix<sup>3</sup>. Curieusement, il semblerait qu'un mois et demi plus tard certains élus du SMIX favorables jusqu'alors à l'implantation de la plateforme logistique remettent finalement en cause le bienfondé du projet. Même M. Ramond, patron de la ZAC, indique dans un revirement complètement improbable qu'il n'a « jamais souhaité de grande plate-forme logistique<sup>4</sup> ».

Ces élus seraient finalement redevables à toutes les personnes qui ont lutté contre l'implantation de TERRA 2 et ont permis son abandon ?

Que va-t-il se passer maintenant ?

JMG Partners se maintiendrait sur la ZAC et réorienterait son projet d'implantation en passant d'un projet de logistique de massification de 70.000 m<sup>2</sup> TERRA 2 à « la construction d'un village d'entreprises avec des unités de 5.000 à 10.000 m<sup>2</sup> dédiées exclusivement à l'industrie<sup>5</sup> ». Nous attendons d'en savoir plus sur cette nouvelle proposition mais restons circonspects et prudents. Pour que l'abandon de TERRA 2 soit effectif, JMG Partners doit demander l'abrogation de sa demande d'autorisation environnementale et du permis de construire accordé en 2019 pour TERRA 2.

En conclusion, nous rappelons que la ZAC s'implante sur des terres agricoles et que plus d'une centaine d'espèces protégées sont présentes sur le site. Aujourd'hui, la commercialisation et les travaux de la ZAC restent bloqués jusqu'au jugement du pourvoi en cassation des collectivités ou le jugement du recours de fond porté par Saint Sulpice Active et citoyenne et FNE Midi-Pyrénées sur les espèces protégées.

Pour y voir plus clair, Stop TERRA 2 attend les explications de M. Ramond, président du conseil départemental du Tarn et patron de la ZAC. Le collectif est ouvert à la concertation, mais refuse l'abandon des recours comme un préalable à la discussion.

Stop TERRA 2 réaffirme une nouvelle fois la nécessité d'orienter l'aménagement de la ZAC vers un développement soutenable qui serve les intérêts du territoire et de ses habitants. Le retrait annoncé de TERRA 2 pourrait être le premier pas vers cet objectif.

Fait par le collectif Stop TERRA 2 à Saint-Sulpice-la-Pointe, le 24 mars 2022

---

<sup>1</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/terra-2-apres-les-recours-les-elus-du-territoire-planchent-sur-un-abandon-du-projet-1647621006b>

<sup>2</sup> <https://www.ladepeche.fr/2022/03/18/tarn-face-a-la-fronde-le-projet-de-plateforme-terra2-est-abandonne-10178797.php>

<sup>3</sup> <https://www.portesdutarn.fr/Actualit%C3%A9s/terra-2-les-partenaires-institutionnels-de-la-s-p-l-a-des-portes-du-tarn-retablissent-la-verite-apportent-des-garanties-et-rappellent-leur-mobilisation-en-faveur-de-ce-projet-davenir-pour>

<sup>4</sup> ladepeche.fr, art. cit.

<sup>5</sup> ibid.